

Paris, le 3 avril 2019

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2019

#### **I. Nombre de titres et part du capital détenu par COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 25 mars 2019**

Au 25 mars 2019, Compagnie Plastic Omnium détenait 2 453 281 actions propres, soit 1,65 % du capital social, réparties comme suit :

137 596 actions	Contrat de liquidité AMAFI
0 action	Allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe
2 315 685 actions	Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions
0 action	Croissance Externe

#### **II. Objectifs du programme de rachat d'actions**

Les actions achetées pourront être utilisées, aux fins :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Plastic Omnium par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation
- aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2018 dans sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

### **III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Compagnie Plastic Omnium se propose d'acquérir et prix maximum d'achat**

Compagnie Plastic Omnium dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 25 mars 2019, 14 856 610 actions de 0,06 € de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 2 453 281 actions propres déjà détenues au 25 mars 2019, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 12 403 329.

En conséquence, en cas d'annulation des 2 453 281 actions propres déjà détenues, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 891 396 600 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 60 euros tel que prévu dans la 6<sup>ème</sup> résolution de la partie Ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019.

### **IV. Durée du programme de rachat d'actions**

18 mois à compter de l'approbation de la 6<sup>ème</sup> résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019, soit jusqu'au 24 octobre 2020.